

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	SOPROCOS
Adresse de l'établissement	Zi Moulins de Tous Vents – BP 394 02106 SAINT QUENTIN CEDEX
Activité de l'établissement	La société SOPROCOS exploite une usine de production de cosmétiques (produits de coiffage, d'hygiène et de rasage). À partir de matières premières, des formules sont réalisées puis conditionnées sous forme d'aérosol et de flacons. Les produits sont rangés en carton sur des palettes et expédiés vers une centrale de stockage.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné.
Nature des risques liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement	Les principaux dangers liés aux produits présents sur le site SOPROCOS à Saint Quentin (gaz inflammables liquéfiés, matières premières et alcool utilisées dans les procédés) sont leur caractère inflammable. Les phénomènes dangereux qui pourraient apparaître sont : • L'incendie : feu de nappe (liquide), feu torche (gaz), feu (matières combustibles et aérosols) • L'explosion : explosion de gaz ou d'un nuage inflammable • La pollution : épandage de produits chimiques ou eaux d'extinction d'incendie. Ils sont à l'origine des effets suivants sur les personnes : ➤ Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. ➤ Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci est causée par une combustion rapide, ou suite à la décompression brutale d'un gaz sous pression. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympans, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par dommage aux structures, projections...).
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des risques permettant d'y faire face	Les phénomènes dangereux majeurs identifiés sont l'incendie (feu de nappe, feu d'entrepôt), l'explosion (citerne au dépotage, nuages inflammables) et la pollution (épandage de produits chimiques ou eaux d'extinction d'un incendie). L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des risques humains, techniques et organisationnels Les mesures principales de prévention des risques sont : • Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation qui intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel, les procédures et les modes opératoires pour exploiter les installations en sécurité • Règles de sécurité (accès contrôlé, interdiction de fumer/feu, réglementation des travaux, etc...) • Formation hygiène-sécurité-environnement du personnel et des intervenants extérieurs • Détections d'un départ de feu et de fuite de gaz inflammables dans les zones de mise en œuvre de matières inflammables avec mise en sécurité automatique et déclenchement de protection incendie fixe • Alarmes et/ou sécurités sur les équipements (mesure de niveau et de pression dans les cuves et sur les canalisations de transfert,...) • Tests périodiques de l'ensemble des dispositifs de sécurité présents sur le site

	• Arrêts d'urgence répartis sur l'ensemble du site • Inertage à l'azote des capacités contenant des liquides inflammables • Utilisation de matériel électrique adapté dans les zones à risques • Stockage dans des cuves sous talus des gaz inflammables liquéfiés • Surveillance permanente des opérations de dépotage de gaz des camions • Isolement des réseaux du site pour prévenir toute pollution en cas de déversement accidentel de produits chimiques ou épandage des eaux d'extinction d'un incendie • Rétention des aires de dépotage et de stockage en cuves • Moyens fixes et mobiles de lutte incendie • Personnel habilité à mettre en sécurité les installations et activer les moyens d'intervention. • Équipe de 35 pompiers volontaires avec exercice POI mensuel (Plan d'Opération Interne) par an • Astreintes Sécurité (POI) et cellule de crise activable 24h/24 • Gardiennage 24h/24 du site avec caméra de surveillance.
--	---